



DÉLIBÉRATION

Acquisition de deux emprises de la parcelle cadastrée PI n°2 sise au lieudit « les Prades » à Limoges – propriétés de la Ville de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 1 Juillet 2025

Délibération du 24 juin 2025



16_7.pdf
(.pdf, 227,3 Ko)



TÉLÉCHARGER